10 NOVEMBRE 2020

MAINTIEN EN EMPLOI
Parlons cas concrets !

Sandrine NUNES
Médecin du travail - AMETRA06

Olivia PISCH
Assistante sociale - AMETRA06

Mounia BELHAMLAT
Manager service social - CARSAT Sud-Est

Murielle LORENZO
Responsable service Maintien - CAP EMPLOI 06

Sommaire

- L'essentiel du maintien en emploi : Sandrine NUNES et Olivia PISCH
- Actions du service social de la CARSAT SUD-EST : Mounia BELHAMLAT
- Actions du CAP EMPLOI 06 : Murielle LORENZO
- Cas concrets et témoignage entreprise : Murielle LORENZO et Roch de LAJUDIE
- Ce qu'il faut retenir
- Questions / Réponses

L'essentiel du 1er webinaire : maintien en emploi du salarié

- Etat de santé altéré **>** conséquences sur ses tâches.
- Rechercher les solutions possibles pour préserver l'emploi et conserver les compétences, autant pour le salarié que pour l'entreprise.

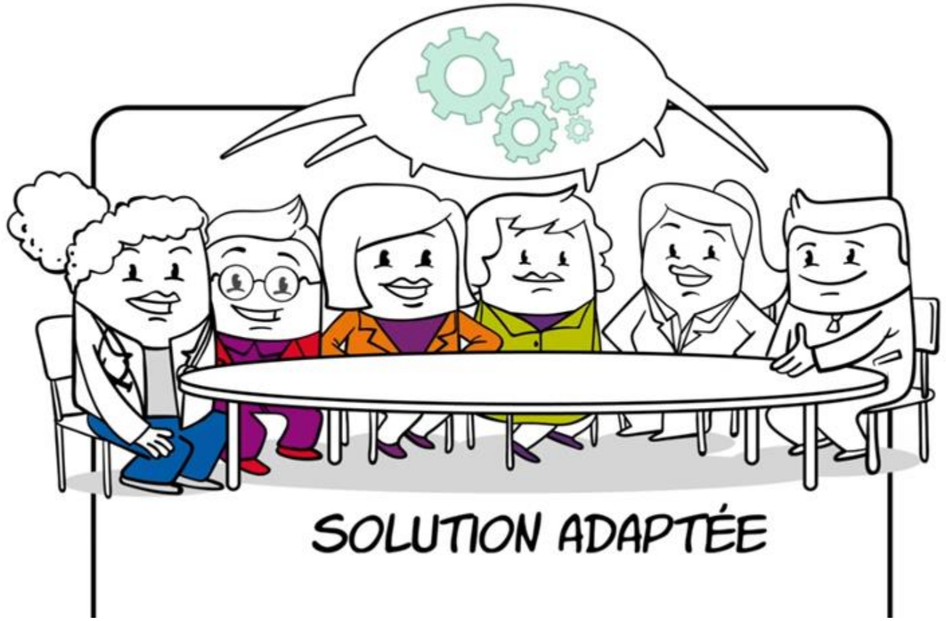

Les étapes du maintien en emploi

1 .Evénement déclencheur → 2. Diagnostic de situation → 3. Recherche de solutions → 4. Mise en œuvre des solutions

La coordination des acteurs est indispensable

Salarié

Maintien en emploi

Service de santé au travail et partenaires

Entreprise

Rôle ?

Les aides

cap emploi ressources handicaps

emploi fiphfp handicap

agefiph ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

MDPH.fr

COMÈTE France

l'Assurance Maladie

Carsat Retraite & Santé au travail Sud-Est

Etape 1 : évènement déclencheur

Comment solliciter le médecin du travail ?

Salarié en activité

Par une **VISITE MEDICALE OCCASIONNELLE A LA DEMANDE** :

> de l'employeur
> du salarié

Salarié en arrêt

Par une **VISITE DE PRE-REPRISE**

une des clés du maintien en emploi

Etape 2 : diagnostic de situation

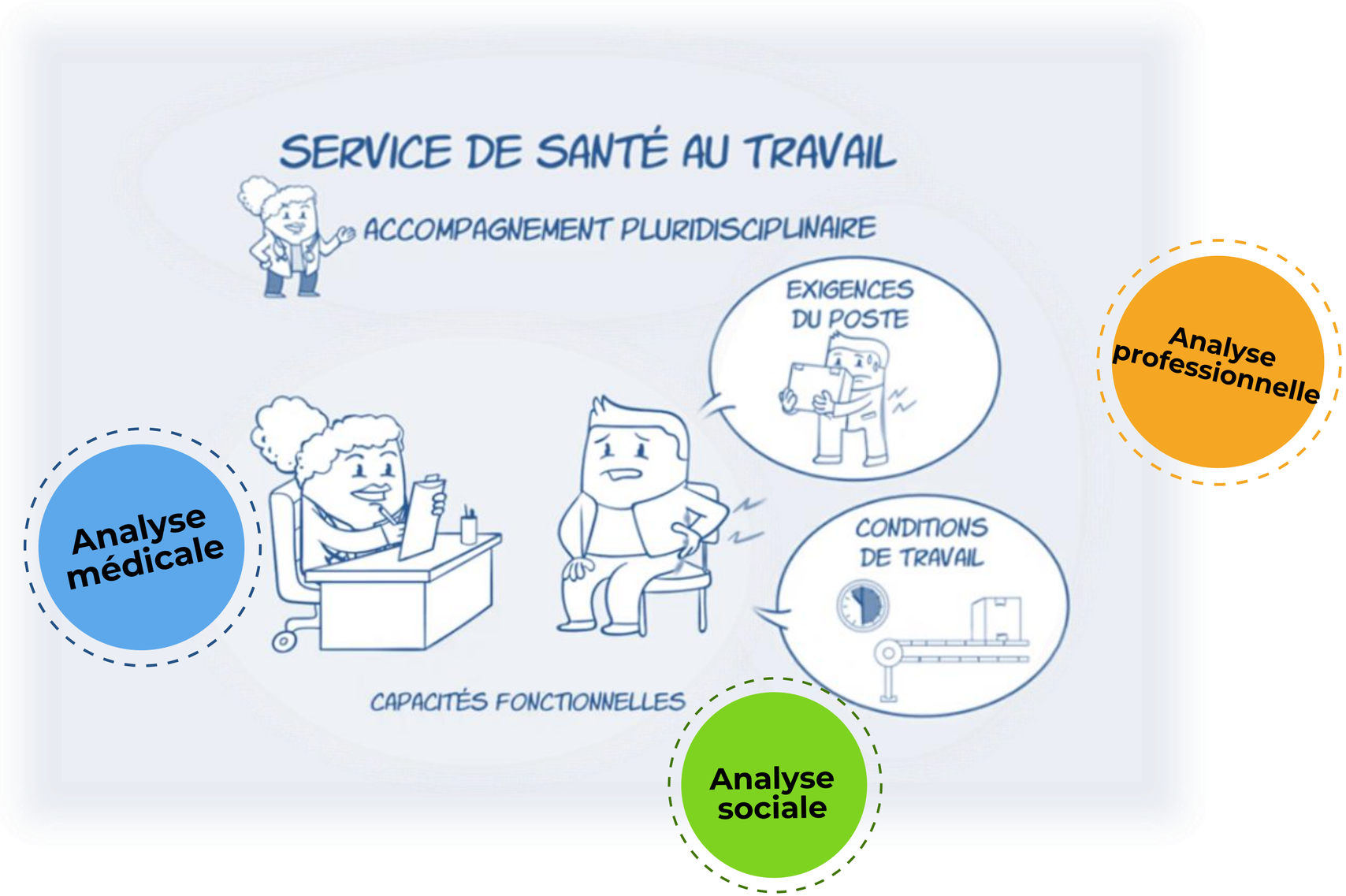

Etape 3 : recherche de solutions

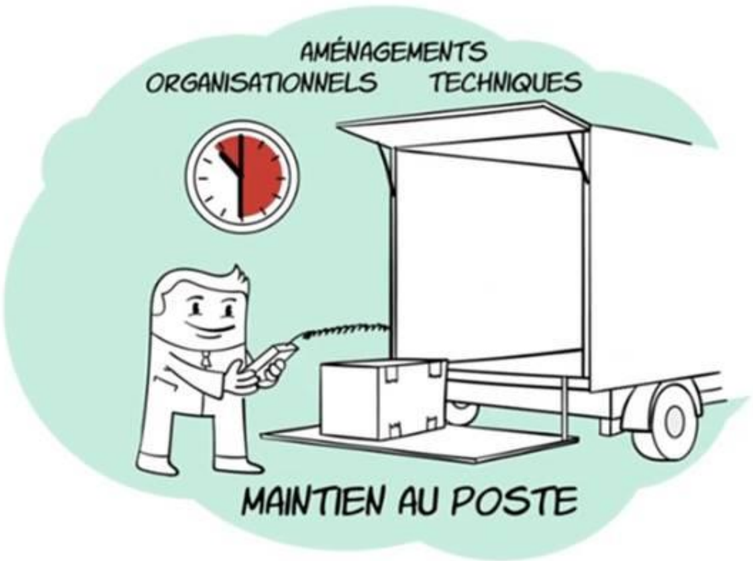

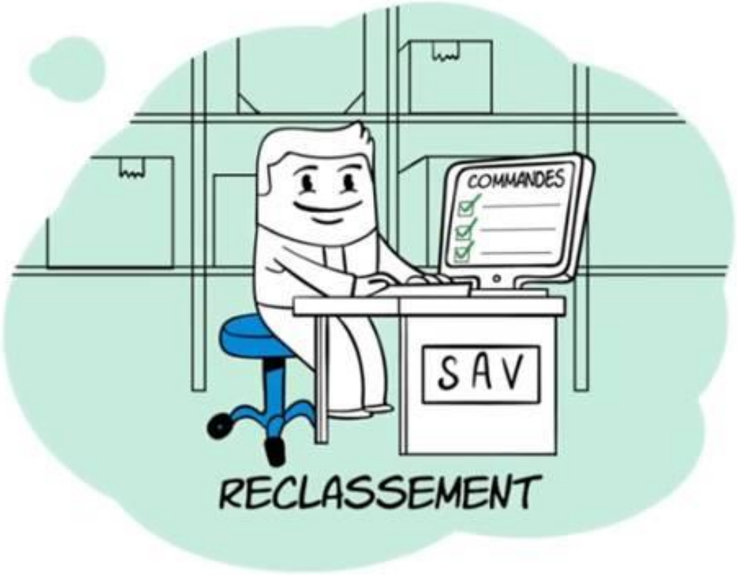

Etape 4 : mise en oeuvre

Agir pour le maintien en emploi

La situation du salarié relève-t-elle du handicap ?

NON

Equipe pluridisciplinaire

OUI

Relais de services de maintien en emploi

L'Assistante sociale de l'AMETRA06

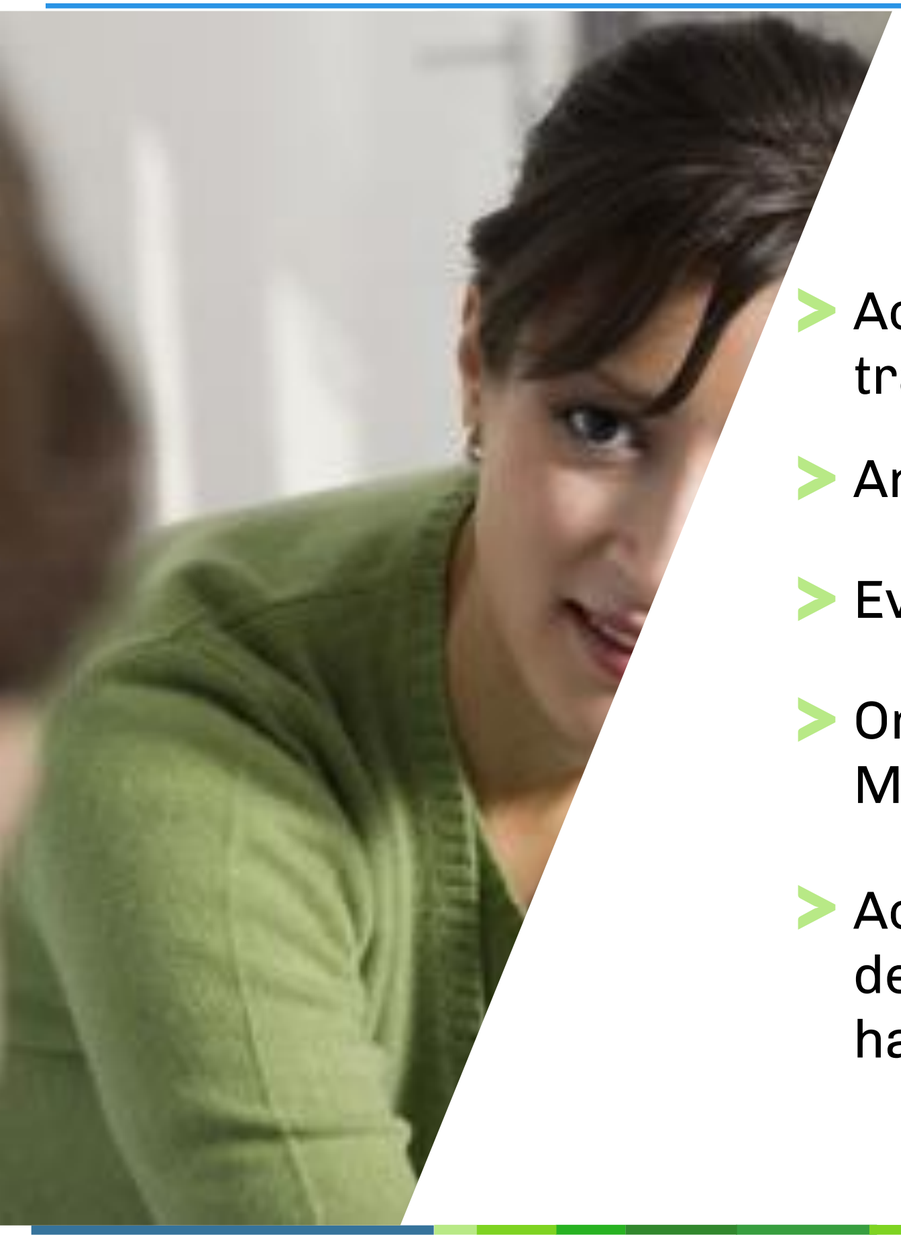

- Accompagnement des salariés à la demande des médecins du travail.
- Analyse sociale de la situation du salarié.
- Evaluation des droits en matière de maintien en emploi.
- Orientation vers les organismes compétents :
  MDPH, Assurance Maladie, CAP EMPLOI.
- Accompagnement à la gestion administrative de dossiers de demande de prestations : reconnaissance statut travailleur handicapé, pension d'invalidité.

Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail du sud-est
ALPES-MARITIMES

Mounia BELHAMLAT

Manager Opérationnel SERVICE SOCIAL ALPES-MARITIMES 06

Le service social CARSAT SUD-EST

C'EST :

Un service social spécialisé en santé rattaché à

L'Assurance Maladie

L'Assurance Vieillesse

Service social Alpes-Maritimes

Organisation par territoire : 4 assistantes sociales = 2 binômes par territoire

14 points d'accueil

- 2 accueils fixes
- 12 permanences

UNITE II - Grasse
10 assistantes sociales,
3 secrétaires

SIEGE DU DEPARTEMENT

Françoise BRAIZAT
Responsable départementale

Hélène GARNESSON - Mounia BELHAMLAT
Managers opérationnels

Dominique MAREMANNI REVEL
Expert

Ophélie LOPEZ
Secrétaire de direction

UNITE I - Nice
18 assistants sociaux,
4 secrétaires

4 axes de travail

1 Sécuriser les parcours en santé des personnes atteintes de pathologie lourde.

2 Stabiliser le retour à domicile après hospitalisation.

3 Le bien vieillir.

4 La Prévention Désinsertion Professionnelle (PDP).

Le public concerné par notre accompagnement :

Les assurés sociaux du régime général en arrêt de travail Maladie; Accident du Travail et Maladie Professionnelle; Invalidité; Présentant un risque d'inaptitude (y compris les travailleurs indépendants depuis le 01/01/2020).

Notre accompagnement

Aider les assurés à comprendre et analyser leur situation au regard de l'emploi et de leur état de santé.

Informer pour apporter une meilleure connaissance et compréhension des droits et des dispositifs.

Amorcer une dynamique de mobilisation pour soutenir l'élaboration d'un projet de retour à l'emploi : Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), maintien des Indemnités Journalières (IJ) pendant formation…

Les dispositifs adaptés de retour à l'emploi

Arrêt de travail

Remobilisation pendant l'arrêt de travail

Reprise du travail progressive au même poste

Arrêt de travail → Fin d'arrêt

Prestation Spécifique d'Orientation Professionnelle IJ,
Bilan de compétences droit commun avec maintien IJ,
Formation professionnelle continue avec maintien IJ.

Essai encadré

Visite de pré reprise

Temps partiel thérapeutique / Reprise de travail léger.

Reclassement professionnel

Contrat de rééducation professionnel en entreprise.

Visite de reprise

Qui signale les situations au service social de la Carsat ?

- Les demandes spontanées des assurés.
- Les médecins conseil de l'Assurance Maladie.
- Les accueils de la CPAM.
- Les services de santé au travail.
- Cap Emploi.
- Les employeurs (RH).
- Les services sociaux (département, assistante sociale entreprises, assistante sociale du service de santé au travail).

- **IJ 60 J : courrier du service social puis contact téléphonique pour les personnes en arrêt de travail depuis plus de 60 jours ayant un contrat de travail.**

Comment contacter le service social de la Carsat?

- **Pour les assurés** :

  36 46 ou www.AMELI.FR/contacter le service social

- **Pour les partenaires** :
  - Nice et les Vallées :
    servicesocialnice@carsat-sudest.fr
  - Antibes, Cagnes sur mer, Cannes, Grasse… :
    servicesocialcannes@carsat-sudest.fr

CAP EMPLOI 06
Handicap, recrutement & maintien

HANDY06 JOB

Murielle LORENZO

Responsable du Service Maintien dans l'Emploi

Qui sommes-nous ?

- Un prestataire de service :

- Un expert de la compensation du handicap au travail.

- Un interlocuteur unique sur le département.

Service Insertion

Chaque année :
+ de 1100 insertions

Service Maintien

Chaque année :
+ de 650 analyses de situation
> 350 maintiens réussis

Qu'est-ce que le handicap au travail ?

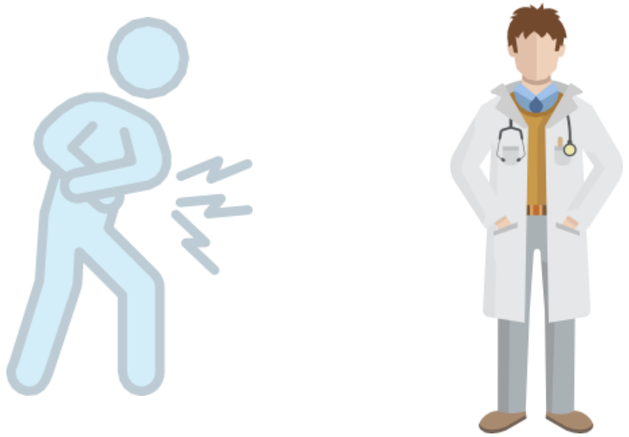

TRADUCTEUR

Démarche individuelle de
Reconnaissance Travailleur Handicapé

Pension d'invalidité, Rente AT > 10 %? ....

Restrictions médicales pérennes
+ Difficultés sur le poste ?

Handicap au travail :
Altération substantielle et durable

CAP EMPLOI 06
Handicap, recrutement & maintien

Compensation
Aides AGEFIPH

POUR 81%
DES RÉPONDANTS,
LE HANDICAP EST
INVISIBLE

Définitions

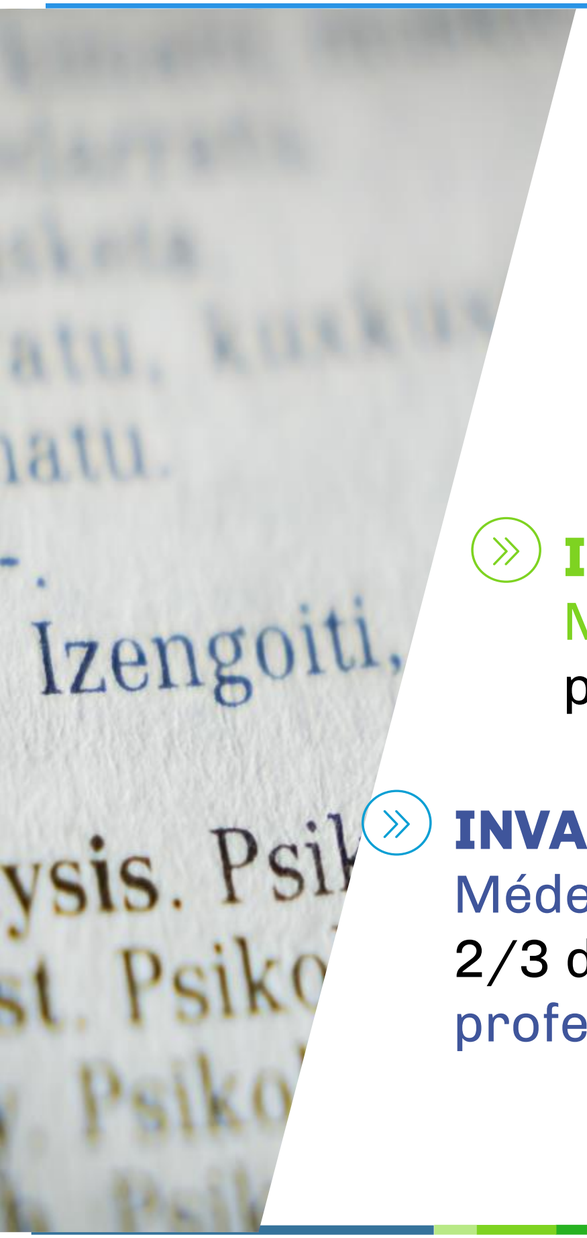

INCAPACITE

Médecin traitant délivre à son patient un arrêt de travail lorsque la personne ne peut exercer normalement son activité professionnelle (IJ).

INAPTITUDE AU POSTE

Médecin du travail donne un avis/impossibilité de réaliser tout ou partie du poste occupé **>** Recherche de reclassement.

INVALIDITE

Médecin conseil de la CNAM-TS constate la réduction durable des 2/3 de la capacité de travail suite à une maladie ou un accident non professionnel **>** Pension (cumulable avec un salaire temps partiel).

Comment faire intervenir le CAP EMPLOI ?

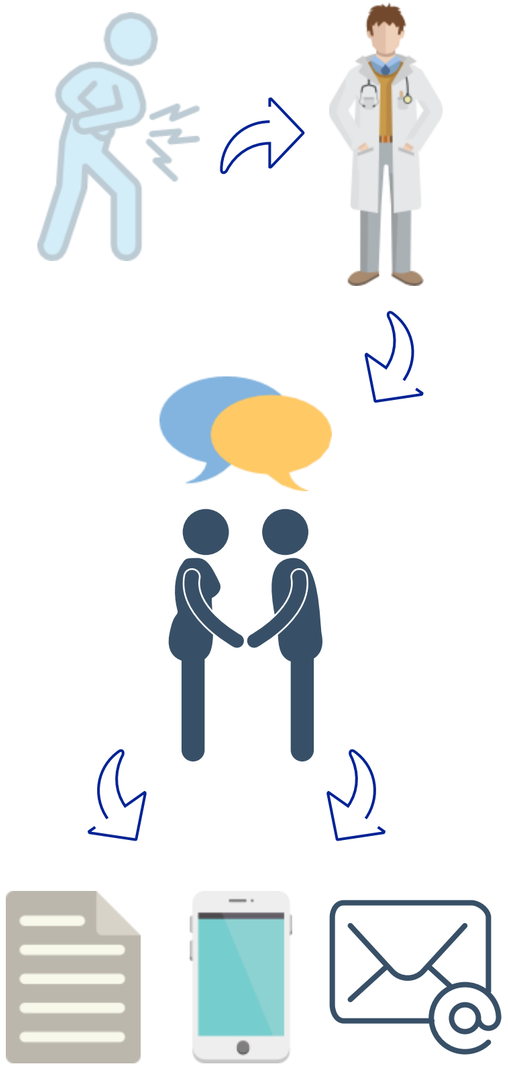

Restrictions médicales impactant l'activité.
Risque de Désinsertion Professionnelle.

Rechercher des solutions
et/ou
Aider à la mise en oeuvre.

CAP EMPLOI 06
Handicap, recrutement & maintien

L'intervention du CAP EMPLOI

1 **Approfondir la demande.**
Entretiens pour faire émerger **les enjeux, besoins, marges de manoeuvre, potentiels** de chacune des parties prenantes.

2 Réaliser une **analyse ergonomique** de la situation.

3 **Soutenir l'employeur dans la mobilisation des aides**
AGEFIPH ou droit commun.

4 Accompagner jusqu'à la **mise en oeuvre effective** des solutions de compensation.

5 Assurer le **suivi**.

La coordination du réseau de partenaires spécialisés

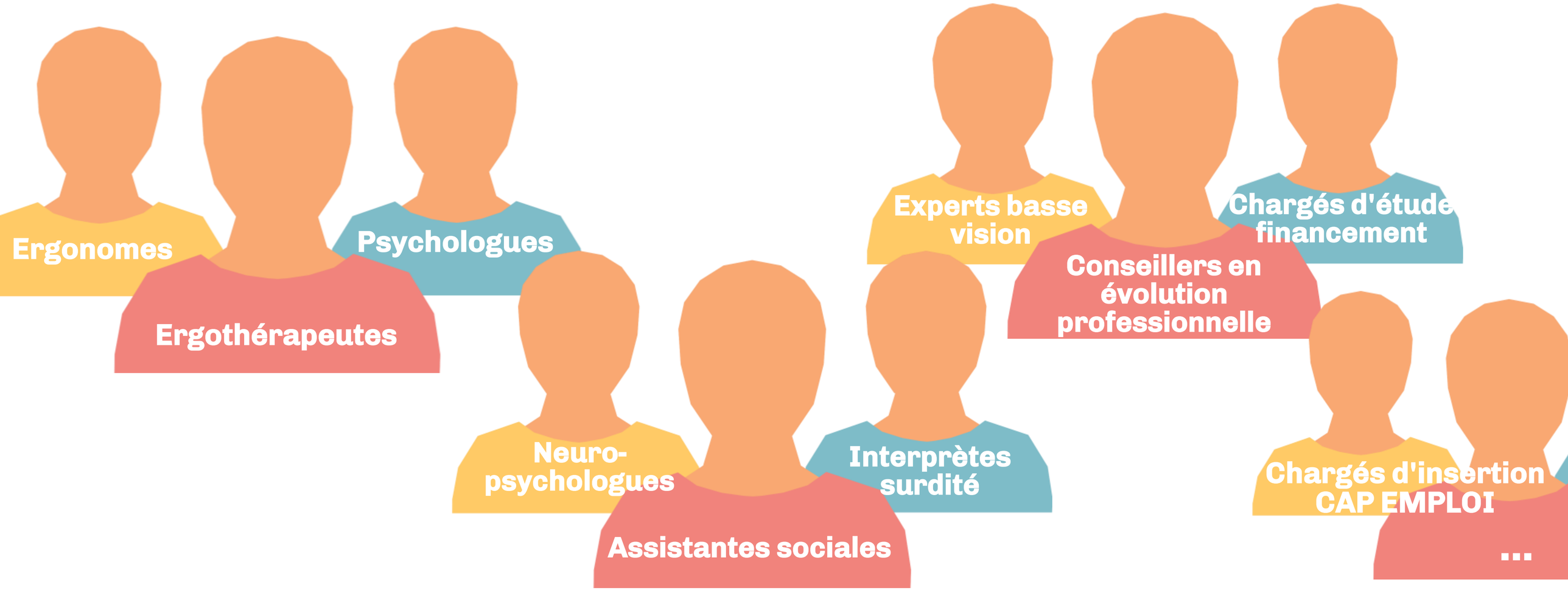

Des outils sur mesure

SOLUTIONS TECHNIQUES

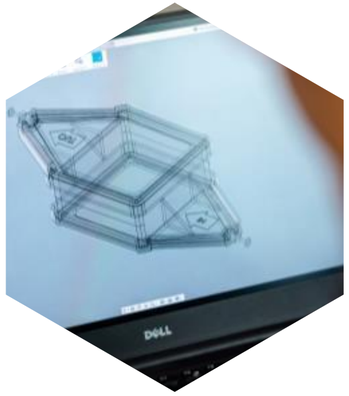

- **Aménagements matériels ergonomiques.**
- **Etudes spécialisées par déficience :** motrice, auditive, visuelle, mentale, psychique, cognitive…
- **Aides techniques à la personne :** prothèses auditives, véhicule personnel…

SOLUTIONS FORMATIVES

- **Formation continue**
- **Tutorat**
- Bilan de compétences

SOLUTIONS ORGANISATIONNELLES

- **Aide humaine :** auxiliaire professionnel temporaire ou durable
- Diminution/adaptation du temps de travail : **Pension d'invalidité**
- **Télétravail**

L'accusé de réception de la RTH suffit

Et quand le maintien dans l'entreprise n'est pas possible ?

... un relais vers d'autres soutiens :

Reconversion professionnelle externe : les mesures de droit commun.

- Bilan de compétences (CPF).
- Projet de Transition Professionnelle.

Reclassement professionnel des personnes handicapées : MDPH, CAP EMPLOI 06 Service Insertion...

- Accompagnement du Service Insertion du Cap Emploi.
- Bilans d'orientation.
- Formation en Centre de Reclassement Professionnel.

5 cas concrets de

MAINTIEN EN EMPLOI

Cas n°1

1 .Evénement déclencheur

Hôtesse Conseil dans la distribution de repas en clinique.
Groupe national.
Arrêt depuis 12 mois.
Demande de Reconnaissance du handicap.

2. Diagnostic de situation

1ers contacts Salariée, MT et Employeur : **pas de poste de reclassement interne identifié > inaptitude prévisible.**
AS CARSAT pour préparer reclassement externe.
Visite médicale de pré-reprise demandée par la salariée.

Cas n°1

3. Recherche de solutions

Echanges avec l'Employeur : identification de tâches administratives mais **inquiétude pour l'aptitude > Essai encadré.**
> Valider aptitude en situation de travail + lever les inquiétudes en amont de la reprise.
> **Perte de productivité observée >** Aide à la compensation.

4. Mise en œuvre des solutions

Coordination des actions des partenaires.
Aide au montage d'une mesure financière pour **compenser la perte de productivité** (lenteur des déplacements, pauses).

Cas n°2

1 .Evénement déclencheur

Employée d'entretien espaces verts et petite maintenance du bâti : Difficultés à réaliser plusieurs tâches.
Site de moyenne montagne, grande diversité des compétences, saisonnalité importante > **difficulté de recrutement**.
Célibataire, 58 ans, hébergée sur le site, ancienneté (15 ans) > **enjeu social**.

2. Diagnostic de situation

Restrictions médicales : Pas de posture avec flexion du genou répétée ou tenue - Pas de port de charge - Pas d'efforts avec les mains.
> Initiation de la demande de RTH + Demande d'intervention CAP EMPLOI.

Cas n°2

3. Recherche de solutions

Etude de poste pour identifier toutes les situations invalidantes :

1. Manutention / efforts importants > sortie des poubelles, valises, colis de nourriture livrés, linge sale, chaises de spectacle…
2. Marche en terrain pentu > débroussaillage.
3. Utilisation fréquente des escaliers > installation des clients (valises et linge propre).
4. Travail sur échelle > taille des arbres.
5. Efforts avec les poignets > Vissage des huisseries et mobilier.

Aménagement matériel : Travaux des accès devant la zone de stockage + élargir la sortie de stockage + la pente (prise en charge entreprise) + **Acquisition de matériel** 1800 € dont 1300 pris en charge.

Aménagement organisationnel : **Aide humaine** via une embauche compensée (11 114 €/an).

Cas n°2

4. Mise en œuvre des solutions

Coordination des actions des partenaires.
Aide au montage d'une mesure financière pour **compenser la perte de productivité** (lenteur des déplacements, pauses).

Cas n°3

1 .Evénement déclencheur

Chef de rayon en grande distribution.
Plusieurs arrêts maladie, malaise sur le lieu de travail > Temps partiel thérapeutique > **Pension invalidité.**
> Demande de reprise à temps partiel.
Demande d'intervention de la CARSAT > CAP EMPLOI.

= RTH

2. Diagnostic de situation

Visite médicale de pré-reprise : Inapte aux activités nécessitant des efforts physiques - Apte à temps partiel.
Refus de l'employeur : les cadres ne peuvent travailler à temps partiel.
Salarié : Besoin d'identifier les possibilités d'activité à temps partiel.

Cas n°3

3. Recherche de solutions

Contact salarié, employeur et MT : pas de maintien à temps partiel.
Bilan salarié TH = remotivation + pistes employeur (compétences managériales).

4. Mise en œuvre des solutions

Nouveau poste : Renfort des managers 17h/semaine.
Réponse à une organisation humaine tendue.

Cas n°4

1 .Evénement déclencheur

Ingénieur intégration système, 49 ans, 20 ans d'ancienneté.
En poste avec **arrêts fréquents** (Maladie invalidante évolutive).
Entreprise sous accord AGEFIPH.

2. Diagnostic de situation

Visite médicale à la demande de la RH : Difficultés à la station assise + à la marche prolongée + à la sollicitation intensive des 2 membres supérieurs.
Demande de changement de poste difficile (« *a déjà beaucoup changé* »).
Besoin de garder cette compétence / expérience.
> Aménagement complexe.

Points douloureux

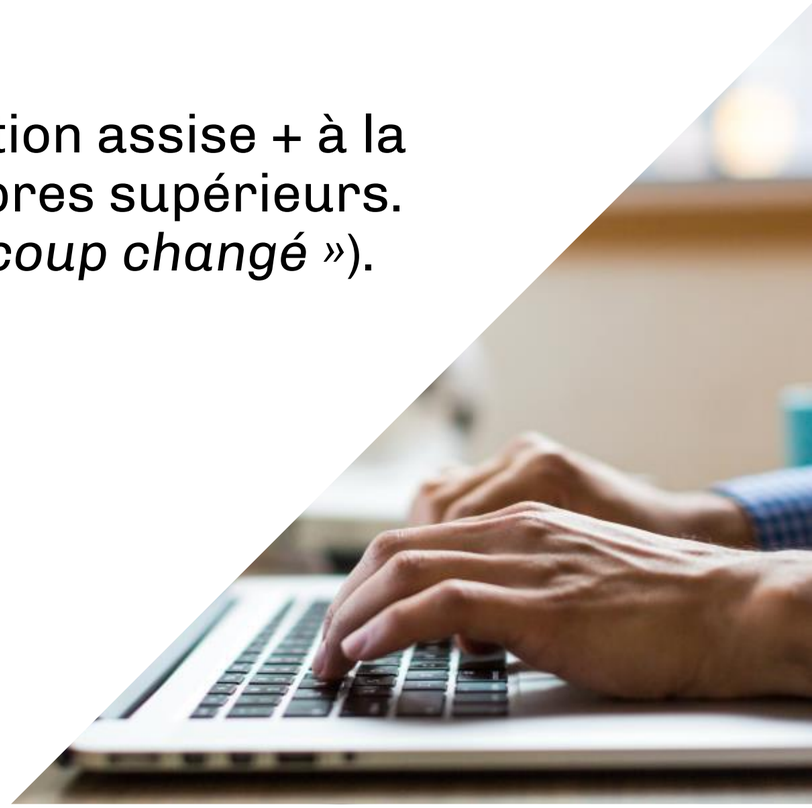

Cas n°4

3. Recherche de solutions

1ère étude sur le poste par le CAP EMPLOI + montage RTH.
Evaluation fine des capacités motrices (7 RV) avec essai de matériel.
> Aménagement matériel du poste.
> Réflexion sur des modalités organisationnelles nouvelles.
> Aménagement du véhicule personnel.

4. Mise en œuvre des solutions

Accompagnements :
- de l'employeur / aménagement matériel du poste : 6600 € dont 5000 € relevant de l'accord AGEFIPH.
- de la salariée / RTH et aménagement de son véhicule.

Cas n°5

1 .Evénement déclencheur

Assistante RH, Handicap auditif.
En poste, Récemment mutée, Bureau partagé.
Demande cofinancement prothèse auditive.

2. Diagnostic de situation

Aptitude avec prothèse auditive.
Témoignage de **situations difficiles.**
Evaluation médicale / auditif > aggravation.

Cas n°5

3. Recherche de solutions

Etude de poste = verbalisation des situations difficiles.
> Répondre au téléphone (enlève une prothèse, demande à son interlocuteur de parler plus fort ou sollicite l'aide de sa collègue de bureau pour prendre le relais…).
> Sonnerie du téléphone au maximum = gène la collègue.
> Réunion mensuelle = brouhaha = perte d'informations.
> Entrée des salariés par le côté gauche, côté où elle n'est pas appareillée.
= Aménagement matériel

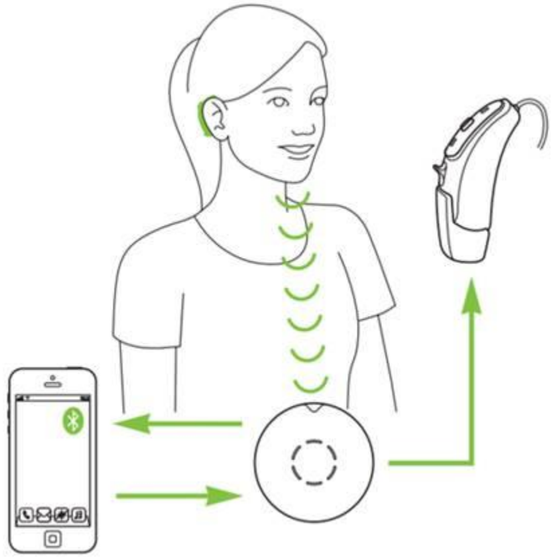

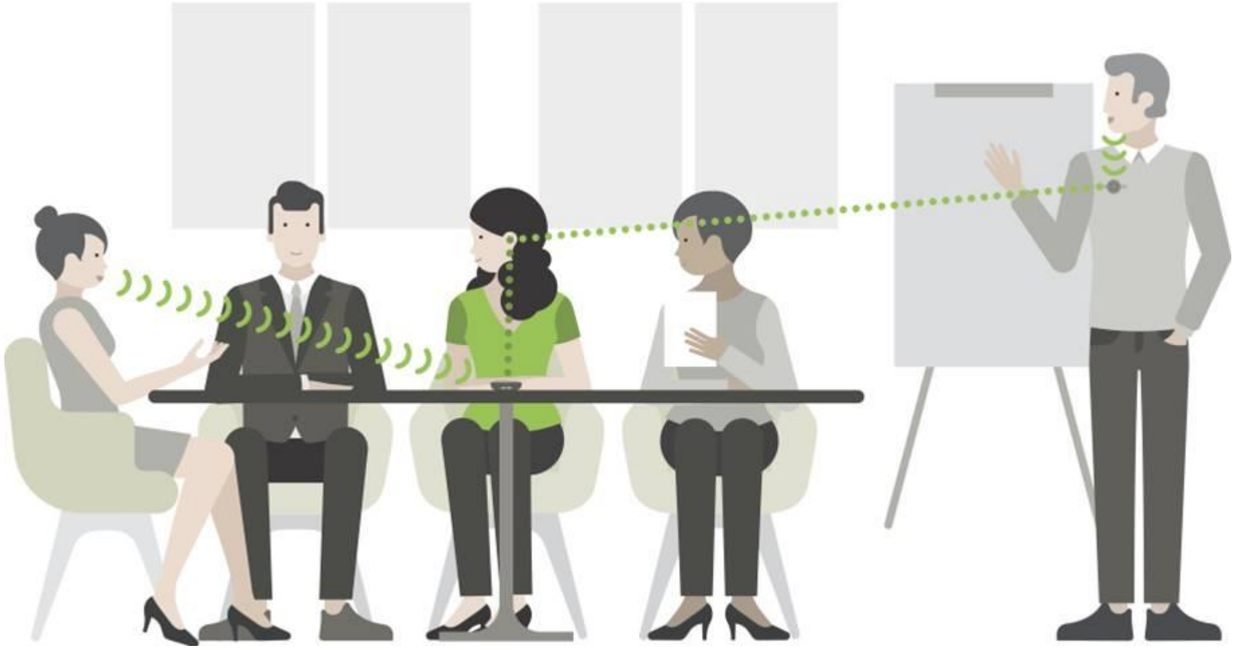

Cas n°5

4. Mise en œuvre des solutions

Accompagnements :
- De la personne : RTH et prothèses auditives.
- De l'employeur : Aménagement de poste **(100% pris en charge par l'AGEFIPH).**

Ce qu'il faut retenir

1. **ANTICIPER :** visite de pré-reprise.

2. **ACCOMPAGNER le salarié et l'employeur :** réseau du maintien en emploi.

3. **AGIR :** aides techniques/financières, organisationnelles, humaines.

4. **PRESERVER:** compétences, productivité, prévention <> performance.

Merci pour votre attention...

...Avez-vous des questions

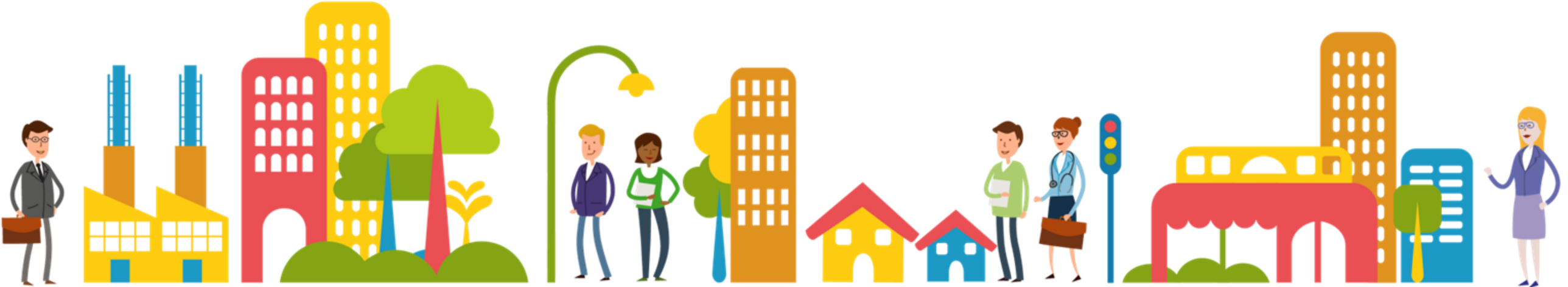

Vous souhaitez en savoir plus ?

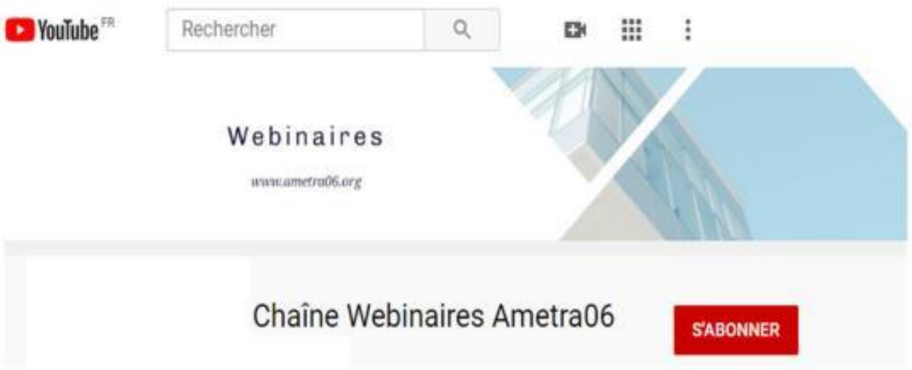

- Vidéo du Cap Emploi :
  https://youtu.be/niIyBTdGPo8

- Joindre le Cap Emploi 06 :
  https://www.handyjob06.fr/pages/cap-emploi.html
  accueil.maintien@capemploi06.com / 04.93.19.38.60

- Joindre la Carsat Sud-Est :
  https://www.carsat-sudest.fr/
  servicesocialnice@carsat-sudest.fr